YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2007

DELIBERATION N° 2007/06/1251

OBJET : Aide financière aux projets des associations sportives.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'investissement des associations sportives Yerroises pour promouvoir le sport sur la Ville,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une aide financière aux associations ayant présenté leur projet, comme suit :

- Canne et Boxe Française du Val d'Yerres (Yerres Savate) - Achat d'un ring : 2.000 Euros,
- Cercle d'Escrime de Yerres - Aide au financement du salaire du maître d'arme dans le cadre d'une classe à option sportive au collège Budé : 750 Euros,
- Club Yerrois de Triathlon - Participation aux frais de déplacement occasionnés lors du changement de structure sur les communes avoisinantes pendant la fermeture de la piscine : 500 Euros,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 3-7-07
et de la publication le 6-7-07
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle - 91330 Yerres Cedex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire